

# AMNESTY INTERNATIONAL

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Index AI : ASA 21/002/2007 (Public)  
Bulletin n° : 012  
ÉFAI  
14 février 2007

**Embargo : 14 février 2007 00h01 TU**

### **Indonésie. Le gouvernement manque à son devoir envers les domestiques surexploités**

*« Je faisais le ménage, préparais à manger et m'occupais des enfants ... tous les jours, de cinq heures du matin à minuit ... [Ma patronne] me jetait de l'eau brûlante dessus lorsqu'elle était en colère ... Elle a également jeté la bouilloire sur moi ... Le seul moment où je pouvais sortir, c'était quand j'allais étaler le linge ... une fois par semaine ... [Je dormais] dans la cuisine ... sans matelas ... à même le sol. Ma patronne m'enfermait dans la pièce [tous les soirs] ... Je ne pouvais pas aller aux toilettes pendant la nuit. »*

Ratna, domestique depuis l'âge de treize ans.

Salaires non versés, journées de travail pouvant aller jusqu'à vingt-deux heures, coups, violence sexuelle et enfermement sont le lot des employés de maison en Indonésie, selon un nouveau rapport d'Amnesty International. Les mesures prises par le gouvernement pour faire face à ce problème sont plus qu'insuffisantes, laissant des millions de femmes à la merci d'employeurs déloyaux.

*« Comme tous les être humains, les domestiques ont des droits, y compris le droit de ne pas subir de violences, le droit au repos et le droit à un salaire adéquat, a déclaré Natalie Hill, directrice adjointe du programme Asie d'Amnesty International. À l'heure actuelle, le gouvernement indonésien ne protège pas ces droits. »*

En Indonésie, les employés de maison, dont le nombre est évalué à 2,6 millions, sont généralement considérés comme des citoyens de deuxième classe. La plupart sont des femmes ou des jeunes filles qui ont commencé à travailler à l'âge de douze ou treize ans.

Le gouvernement lui aussi fait preuve de discrimination à leur égard en les excluant de la protection juridique dont bénéficient les autres travailleurs en matière d'équité des salaires et d'horaires de travail.

Dans un élan prometteur, le gouvernement a présenté en juin 2006 au Parlement un projet de loi sur les employés de maison. Cependant, Amnesty International est préoccupée par le fait que ce texte fait abstraction des droits fondamentaux des travailleurs que sont le droit à un horaire de travail et des temps de pause clairement définis et le droit à un salaire minimum.

Une loi sur la violence au foyer n'est pas pleinement mise en vigueur, et la majorité de la population ignore qu'elle concerne aussi les employés de maison.

« *Le gouvernement doit cesser de considérer les domestiques comme des être inférieurs et leur accorder les mêmes protections juridiques qu'aux autres travailleurs, a ajouté Natalie Hill. Il doit clairement faire savoir aux policiers, aux magistrats, aux employeurs et aux agences de recrutement que les actes de violence contre les employés de maison constituent des infractions de droit commun.* »

Amnesty International demande au gouvernement de veiller à ce que les employés de maison ne soient pas moins bien protégés que les autres travailleurs.

Le rapport *Exploitation and abuse: the plight of women domestic workers* sera disponible sur le site de l'organisation à partir du 14 février, à l'adresse électronique suivante : <http://web.amnesty.org/library/index/engasa210012007>.

Document public

\*\*\*\*\*

Pour obtenir de plus amples informations, veuillez contacter le Service de presse d'Amnesty International à Londres, au +44 20 7413 5566  
Amnesty International, 1 Easton St., Londres WC1X 0DW. web : <http://www.amnesty.org>